

JANVIER

Les Évangiles des dimanches ne sont pas des textes anciens et poussiéreux.
Tous les jours, ils résonnent dans l'actualité.

Faire le bon choix

DIMANCHE 5 JANVIER TENTANT PRÉSENT



Sous le sapin, il paraît que de nombreux enfants ont cette fois trouvé... une tablette numérique. L'institut GfK Consumer Choices affirme que, avec les smartphones, elles ont été « *les stars de Noël* ». Pourtant, de nombreux spécialistes estiment dangereux d'offrir trop tôt une tablette aux enfants. Des chercheurs américains ont tiré la sonnette d'alarme à propos de leurs effets négatifs sur le développement moteur des mains et des doigts des enfants. D'autres dénoncent les troubles du sommeil que ces objets font encourir, la lumière bleue qu'ils émettent ayant un impact sur l'hormone du sommeil, la mélatonine. Le psychiatre Serge Tisseron affirme pour sa part qu'avant six ans il faut éviter toute tablette personnelle car l'enfant doit d'abord mettre en place ses repères réels dans l'espace et dans le temps avant de pouvoir plonger dans le virtuel. D'autres études s'émeuvent aussi de l'impact que le rayonnement électromagnétique lié aux tablettes peut avoir sur la santé. D'autant que, contrairement aux téléphones portables, les tablettes n'ont pas l'obligation d'indiquer leur niveau d'exposition (DAS).

« En entrant dans la maison, ils virent l'enfant avec Marie sa

mère ; et, tombant à genoux, ils se prosternèrent devant lui. Ils ouvrirent leurs coffrets, et lui offrirent leurs présents : de l'or, de l'encens et de la myrrhe. » (Matthieu 2, 11)

DIMANCHE 12 JANVIER OISEAU DE PAIX



À 64 ans, cet homme-là semble toujours en avoir trente. Vêtu de son habit à paillettes et coiffé de son couvre-chef blanc, sa grosse caisse sur le dos et sa guitare en bandoulière, cet homme-orchestre a fasciné des générations de téléspectateurs en chantant *La vie en couleurs* tout en faisant éclater des feux d'artifices. On sait peut-être moins que cet ancien ouvrier alsacien s'est un jour un peu pris pour Jésus-Christ : en 1988, il a traversé l'Atlantique... en marchant sur l'eau, se déplaçant simplement sur des skis flottants. Un exploit qui lui a valu plusieurs récompenses internationales. Mais on se souvient aussi de Rémy Bricka pour ses deux colombes, Coco et Coccinelle, qui l'accompagnent toujours perchées sur sa tête ou au bout de sa guitare. Qui, mieux qu'elles, peuvent incarner l'esprit de paix et de bonté qui émane de cet étonnant magicien ?

« Voici que les cieux s'ouvrirent, et il vit l'Esprit de Dieu des-

centre comme une colombe et venir sur lui. » (Matthieu 3, 16)

DIMANCHE 19 JANVIER BAPTÊME FORCÉ ?



Ce dimanche-là dans une église d'Anvers, un jeune enfant n'a pas vécu un baptême ordinaire : sa maman n'était pas présente à la cérémonie. Et, surtout, ne souhaitait pas qu'il soit baptisé. « *Il est trop petit. Il lui appartiendra de choisir s'il souhaite être baptisé quand il sera grand* », avait-elle dit au papa. Mais celui-ci n'avait rien voulu entendre. Séparé de la mère depuis près de deux ans et estimant qu'il devait être baptisé pour un jour pouvoir faire sa communion, il s'en est remis à la justice des hommes. Et le juge de la jeunesse ainsi que la Cour d'appel d'Anvers lui ont donné raison. Pour le juge, le baptême pouvait avoir lieu sans l'autorisation ou l'implication de la maman car les deux parents étaient baptisés, provenaient d'un milieu catholique et l'enfant était inscrit dans une école catholique. Le baptême a donc été célébré un dimanche où le père avait la garde du petit garçon, sa mère n'en étant informée que par après. L'enfant, en tout cas, n'avait pas pu donner son avis...

« Je ne le connaissais pas ; mais, si je suis venu baptiser dans

l'eau, c'est pour qu'il soit manifesté au peuple d'Israël », dit Jean-Baptiste (Jean 1, 31).

DIMANCHE 26 JANVIER L'APPEL DE L'INDE



Giel, 15 ans, originaire de Sint-Laureins (Flandre Orientale) a finalement décollé de Zaventem le 13 novembre dernier destination Shimla, dans le nord de l'Inde, via Delhi. C'est là que le jeune homme accomplira ce qu'il dit être son rêve : devenir moine bouddhiste sous le nom de Lobsang Nyima. Giel souhaitait de longue date faire ce voyage, car il est convaincu être la réincarnation d'un maître tibétain. Précédemment, la justice s'était opposée à ce départ, estimant que la mère du jeune homme, bouddhiste militante, était à l'origine de la demande de son fils. Par la suite, le parquet de Gand avait fini par marquer son accord, estimant que l'appel ressenti par l'adolescent était sincère et sa démarche volontaire. Mais il avait recommandé qu'il soit suivi par un centre d'aide à la jeunesse, ce que Giel avait accepté.

« Jésus leur dit : "Venez derrière moi, et je vous ferai pêcheurs d'hommes." Aussitôt, laissant leurs filets, ils le suivirent. » (Matthieu 4, 19)